



Prelevement de gaz de france suite erreur du bailleur

Par **Nuggets**, le **06/06/2011** à **15:29**

Bonjour,

J'ai emménagé dans un appartement qui venait d'être rénové. Ces rénovations ont été effectuées entre le départ du locataire précédent et mon arrivé. Récemment GDF effectue sur mon compte un retrait de 1100 euro, après vérification je ne comprends pas ce montant et les appelle donc pour savoir ce qu'il en est. J'apprends par leur service que le bailleur ayant effectué les travaux n'a pas repris le compte d'électricité pendant le temps qu'ils ont duré. GDF effectue donc une contestation de la facture et je devrai être remboursé d'ici peu. Cependant je ne gagne que 900 euro par mois(je suis étudiant) et ce retrait m'a mis a découvert et je devrais donc payer des agios. Puis-je me retourner contre l'agence afin de leur demander dédommagement?

Merci de votre réponse,

Cordialement

Par **mimi493**, le **06/06/2011** à **20:40**

Quand vous êtes entré dans les lieux

- l'EDL mentionne bien l'index du compteur ?
- Vous avez pris un abonnement électricité auprès du fournisseur de votre choix ?

Par **Nuggets**, le **23/06/2011** à **11:54**

J'ai choisi moi même GDF et lors de l'ouverture du compteur nous avons bien précisé les chiffres du compteur à l'entrée dans l'appartement. Il y avait effectivement une différence qu'il m'a dit avoir corrigé ce qui n'a visiblement pas été fait! Je suis à 600 euro de découvert contre qui dois-je me retourner? L'agence pour ne pas avoir repris le contrat d'électricité à ce moment là ou GDF qui n'a pas corrigé les chiffres que je leur avais donné?
Merci d'avance

Par **mimi493**, le **23/06/2011** à **12:04**

ça dépend de ce qu'il y a sur votre contrat GDF, vous avez des éléments pour prouver le relevé d'index pour l'ouverture ?

Par **Nuggets**, le **24/06/2011** à **21:46**

Le problème n'est pas le remboursement de la note, car les chiffres sont notés sur le bail d'entrée et GDF n'a causé aucuns soucis à me les rembourser. Le problème c'est qu'a cause de cette erreur je dois payer des frais de banque dû au découvert qu'un tel retrait a causé!
Puis-je demander le remboursement des agios à mon agence ou à GDF?

Par **mimi493**, le **24/06/2011** à **23:15**

Pourquoi ne pas avoir fait opposition au prélèvement quand vous avez reçu la facture ?

Par **Nuggets**, le **25/06/2011** à **17:46**

Je n'ai rien reçu! Et étant en vacances je n'ai vu mon relevé de compte qu'une semaine après, donc trop tard pour faire opposition au prélèvement!